



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 29 juin 2015**

Membres en exercice : 22
Présents : 20
Procurations : 0
Nombre de votants : 20
Votes pour : 20
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 27/05/2015

**Délibération n° C 2015-23
Budget Supplémentaire de l'exercice 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Jacques QUASTANA, Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, Jean-Yves MATHIEU, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléants : Madame Annie AUDIER suppléait Monsieur Cyrille BRERO.

Excusés : Madame Sandrine MARION, Messieurs Cyrille BRERO, Franck DAVID.

Procurations :

Secrétaire de séance : Madame Christine RIOTTE.

Membres de droit à voix consultative

Messieurs Jean-Luc LAVIER, le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, le Commandant Philippe HUGUENET ; Monsieur le Médecin-Commandant Rémi BARDET était excusé.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY ; Messieurs l'Adjudant Jérôme GUYON et le Caporal Aurélien GOVINDAMA étaient excusés.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Annabelle CARRON (Médecin 2^{ème} classe), Sylvie JOURLAIT (Chef de la Mission Finances et Contrôle de gestion), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif et Juridique), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement Logistique), Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique), le Commandant Nicolas MARILLET (Chef de Groupement, Chef d'Etat-Major en charge des Unités Territoriales), le Commandant Thibaut NIDERLENDER (faisant fonction de Chef du Groupement, Ressources Humaines Formation), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel), Bertrand SPECQ (Directeur Général des Services du Département).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2014-44 du 17 décembre 2014 adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2015 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-14 du 12 mai 2015 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

Vu l'avis de la commission des finances du 22 juin 2015,

Le présent budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent, de reporter les restes à réaliser, de procéder à des ajustements et de prévoir des dépenses ou des recettes nouvelles.

• **Reprise des résultats de l'exercice 2014 :**

La reprise se traduit par l'inscription :

- d'une recette d'investissement de **3 356 358,70 €** à la ligne budgétaire 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».
- d'une recette de fonctionnement de **168 265,44 €** à la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté », conformément à la décision prise en CASDIS le 26 février dernier.

• **Report des restes à réaliser 2014 en dépenses et en recettes :**

Conformément à l'état des restes à réaliser du 31/12/2014 sont inscrits :

- 3 903 824,99 € en dépenses d'investissement.
- 691 903,40 € en recettes d'investissement (consistant essentiellement en des subventions pour le financement de la construction de casernes).

(Les reports des restes à réaliser non utilisés ne font pas l'objet d'un nouveau vote du conseil d'administration. Cf. M61 Titre 3 Chapitre 3)

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Recettes :

Chap.	Libellé	Réalisé 2014	Crédits BP 2015	Crédits BS 2015	Variation / BP 2015 (%)
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	402 492	632 000		0,00%
74	Contributions et participations	16 597 009	16 812 446		0,00%
75	Autres produits de gestion courante	7 722	15 000		0,00%
77	Produits exceptionnels	47 220	3 000	12 000	400,00%
013	Atténuation de charges	46 443	52 000		0,00%
Total recettes réelles (hors résultat antérieur et opérations d'ordre)		17 100 885	17 514 446	12 000	0,07%
	<i>Opérations d'ordre</i>	442 796	406 872	47 162	
	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	403 488		168 265	
TOTAL GENERAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT		17 947 170	17 921 318	227 427	

Les inscriptions en recettes de fonctionnement consistent en :

- l'excédent de l'année 2014 d'un montant de 168 265,44 €,
- des recettes exceptionnelles (remboursements d'assurance) d'un montant de 12 000 €.
- des neutralisations d'amortissements pour 47 162 € (suite à inscription d'amortissements supplémentaires au BS)

b) Dépenses :

Chap.	Libellé	Réalisé 2014	Crédits BP 2015	Crédits BS 2015	Variation / BP 2015 (%)
011	Charges à caractère général	2 830 270	2 877 064		0,00%
012	Charges de personnel	11 782 544	11 834 874	110 812	0,94%
65	Autres charges d'activité	175 951	172 057		
66	Charges financières	167 931	240 568		
67	Charges exceptionnelles	510	3 000		
022	Dépenses imprévues	0			
Total dépenses réelles (hors opérations d'ordre)		14 957 207	15 127 563	110 812	0,73%
	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>2 821 697</i>	<i>2 793 755</i>	<i>116 615</i>	
TOTAL GENERAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		17 778 904	17 921 318	227 427	

Des compléments aux dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2015 vous sont proposés comme ci-dessous :

c/011 – Charges à caractère général : 0 €

c/012 – Frais de personnels : 110 812,44 €

Pour faire face à une partie des vacances dues aux Sapeurs-Pompiers Volontaires en 2014 et qui ont été réglées en 2015.

c/042 – Opérations d'ordre : 116 615 €

Pour prise en compte dans les amortissements des dépenses d'investissement faites après le vote du Budget Primitif 2015.

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes	Motif
	3 356 358,70	Résultat positif 2014 à reporter
3 903 824,99	691 903,40	Reports 2014
	- 5 000,00	CIS Chaumergy
- 55 500,00	- 103 000,00	CIS Chaussin
9 000,00	- 400 000,00	CIS Dole
	- 53 000,00	Fusion CIS Bienne/Vallée
	- 10 000,00	CIS La Marre
202 500,00	- 50 000,00	CIS Lons le Saunier
- 50 000,00		CIS Andelot en Montagne
45 000,00		Plateforme Logistique
- 17 000,00		Infrastructures
8 000,00		Habillement
- 284 695,89		Atelier
47 162,00		Neutralisation des amortissements
7 500,00		Empt 2014 passé sur 2015
	271 914,00	FCTVA supplémentaire
	116 615,00	Amortissements
3 815 791,10	3 815 791,10	

Les inscriptions nouvelles sont les suivantes :

En dépenses :

- 45 000 € pour la plateforme logistique,
- 8 000 € pour la prise en charge de l'habillement des JSP,
- 47 162 € de neutralisation d'amortissements,
- 7 500 € pour le paiement du capital 2014 d'un emprunt non mandaté en son temps.

En recettes :

- 271 914 € de FCTVA supplémentaire,
 - 116 615 € d'amortissements supplémentaires,
- (la date d'élaboration du BP ne nous permettant pas de connaître exactement les montants à recevoir).

Suite à la double imputation de dépenses et de recettes (dans les reports et dans les crédits nouveaux au BP 2015) pour environ 600 000 €, il a été nécessaire de réajuster les crédits relatifs à la construction des casernes, sans pour autant mettre en péril la réalisation du programme de construction puisqu'il a été tenu compte lors de ces réajustements des dates probables de réalisation des équipements.

Ces révisions, le stade d'exécution et le niveau de la dépense annuelle estimée de chacune des opérations, nous amènent à modifier les crédits de paiement des autorisations de programmes. En effet, par délibération du 17 décembre 2012, le Conseil d'Administration a validé le principe d'une gestion des opérations du programme pluriannuel de reconstruction/réhabilitation de CIS en autorisations de programme (AP). Ainsi, depuis 2013, les crédits nécessaires au règlement des dépenses annuelles de ces opérations sont inscrits au budget primitif sous la désignation de crédits de paiement (CP).

Le budget 2015 compte dix autorisations de programme et compte tenu de ce qui précède, cinq d'entre elles nécessitent un ajustement de leurs crédits de paiements.

Ainsi, sans modifier le montant de l'autorisation de programme, il vous est proposé d'ajuster le montant des crédits de paiement des opérations de reconstruction des CIS de CHAUSSIN, DOLE, LONS-LE-SAUNIER, ANDELOT-EN-MONTAGNE et du projet de construction des services logistiques conformément au tableau joint.

Enfin, le programme d'acquisition des véhicules a lui aussi été révisé à la baisse pour 284 695,89 €, en effet, la réflexion pour un équipement VIRT (Véhicule d'Intervention Risques Technologiques) n'est pour l'instant pas menée à son terme, aussi il a été décidé de reporter le remplacement d'un VSRM (Véhicule de Secours Routier Moyen) et la récupération de son châssis (nécessaire à l'équipement VIRT). Dans le même temps, compte tenu de l'état vieillissant du parc des VSAV (Véhicule de Secours à Victimes), un cinquième équipement pourrait être réalisé cette année (quatre VSAV sont acquis chaque année habituellement), cette possibilité avait été évoquée en son temps.

La répartition des dépenses et des recettes est équilibrée ainsi pour les deux sections :

Sections	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	227 427,44 €	227 427,44 €
Investissement	3 815 791,10 €	3 815 791,10 €
TOTAL	4 043 218,54 €	4 043 218,54 €

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :

- **de valider la révision des AP/CP conformément au tableau annexé au présent rapport,**
- **d'adopter le Budget Supplémentaire de l'exercice 2015.**

DECISION N° C 2015-22 DU 29 JUIN 2015

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide la révision des AP/CP conformément au tableau présenté, annexé au présent rapport,**
- **adopte le Budget Supplémentaire de l'exercice 2015 tel que présenté, ci-joint.**

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 16 JUIL. 2015
Affiché le 16 JUIL. 2015
Publié au RAA du 2^{ème} trimestre 2015


Clément PERNOT